

Université Stendhal – Grenoble III

Master LEA, spécialité

Coopération Internationale et Communication Multilingue

Session 2013-2014



**Travail d'enquête sur le thème de
l'hébergement des demandeurs d'asile en Isère**

**Entre circuit formel et solutions informelles,
quelles sont les contraintes
auxquelles ils font face?**

Réalisé par : Déborah DEMORTIERE, Nagath KARANI,

Marie-Claire MENTION et Clémence SONET

en collaboration avec l'ADA et pour l'Observatoire de l'asile



Table des matières

Remerciements	3
Introduction.....	4
Méthodologie	5
I. Un circuit formel saturé et peu adapté	6
A. Le parcours des demandeurs d'asile	6
B. Etat des lieux quantitatif de l'offre d'hébergement formel.....	6
1. Evolution 1996-2012 : une offre de plus en plus déficitaire	6
2. Etat des lieux en 2012 : Saturation de l'offre	8
3. Etat des lieux en 2013: dégradation de l'offre malgré le changement de gouvernement	9
C. Des solutions insatisfaisantes pour la mise à l'abri.....	12
1. Dispositif hivernal: une dégradation de l'hébergement d'urgence	12
2. Conditions sanitaires, matérielles, humaines précaires.....	13
3. Quelles alternatives?	14
II. Des parcours instables et précaires dans l'hébergement informel	16
A. Différents types d'hébergement informel	16
B. Focus sur les squats et les campements illicites	17
1. Etat des lieux à Grenoble.....	17
2. L'aide indispensable des associations auprès des demandeurs d'asile	19
3. Perspectives pour lutter contre l'habitat précaire	20
Conclusion	22
Abréviations	23
Bibliographie.....	24
Annexes	28

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes que nous avons rencontrées lors de cette enquête, travailleurs du secteur associatif et demandeurs d'asile, qui ont partagé avec nous leurs connaissances et leurs expériences.

Nous remercions également et tout particulièrement l'équipe de l'ADA pour son aide et ses conseils dans la réalisation de cette étude.

Introduction

En tant que résidents légaux sur le territoire, les demandeurs d'asile bénéficient d'un ensemble de droits, qui incluent le droit à l'hébergement.

Cependant, il est apparu depuis plusieurs années que ce droit tend à ne pas être respecté. En 2012, 54 900 demandes d'asile ont été déposées, pour 21 410 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Le dispositif d'urgence pour les demandeurs d'asile, normalement réservé aux personnes en procédure prioritaire ou relevant de la procédure Dublin, est saturé, ainsi que le dispositif d'urgence de droit commun.

Face à l'importance de la demande, les collectivités ouvrent des hébergements pas toujours adaptés, parfois précaires. En conséquence, de nombreux demandeurs d'asile sont contraints de se tourner vers l'hébergement informel, engendrant pour eux une situation instable, mettant en péril l'avancée de leurs démarches, et ainsi leurs chances d'obtenir le statut de réfugié.

Ainsi, il s'agit de se demander, entre circuit formel et solutions informelles, quelles sont les contraintes auxquelles les demandeurs d'asile font face?

Loin d'une dichotomie entre des demandeurs d'asile hébergés dans le circuit formel qui s'en sortent très bien, et ceux qui vivent dans le dénuement dans le circuit informel, notre enquête a révélé que les situations varient considérablement d'une personne à l'autre, qu'il y a de nombreux types d'hébergements de qualité variable dans l'un ou l'autre circuit, et que les solutions peuvent se trouver parfois entre les deux.

Nous souhaitons présenter ici la variété de solutions d'hébergement qui s'offrent aux demandeurs d'asile en Isère, les conditions de vie, les contraintes, et les initiatives qui nécessiteraient d'être encouragées pour améliorer la situation d'hébergement des personnes et leur permettre de poursuivre au mieux leur demande d'asile.

Méthodologie

Ce travail a été réalisé entre octobre 2013 et février 2014, dans le cadre d'une collaboration entre le Master Coopération Internationale et Communication Multilingue (CICM) de l'Université Stendhal et l'association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA).

Il fait partie d'une recherche pour l'Observatoire de l'Asile en Isère, porté par l'ADA, associée à la Cimade, et a été rendu parallèlement à des travaux sur la procédure d'asile, la subsistance, et la santé des demandeurs d'asile.

En ce qui concerne l'hébergement, comme nous pouvons voir en Annexe 1, p.29, de nombreux acteurs formels et informels se trouvent à Grenoble mais, par manque de temps ou faute de réponse, nous n'avons pas pu tous les rencontrer.

Cependant, les entretiens et visites que nous avons réalisés (voir annexe 2, p.32) nous ont confirmé certains propos et/ou apporté d'autres éléments.

A ce sujet, vous pouvez consulter nos comptes-rendus (Annexe 3 à Annexe 10, pp 32-47).

Par ailleurs, divers rapports et articles ont été sources d'informations pour ce dossier (voir Bibliographie, pp. 24-27).

I. Un circuit formel saturé et peu adapté

A. Le parcours des demandeurs d'asile

Lorsqu'un demandeur d'asile entre dans la procédure normale, il peut prétendre à une place en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). En Isère, plusieurs structures telles que l'ADATE ou l'ADOMA gèrent ces centres d'accueil. Les personnes peuvent être hébergées dans un CADA en Isère, ou ailleurs en France.

L'hébergement dure jusqu'à la fin de la procédure d'asile : jusqu'à 6 mois après obtention du statut de réfugié, ou jusqu'à un mois après rejet de l'appel à la CNDA.

Les demandeurs d'asile en procédure prioritaire ou relevant de la procédure Dublin ne peuvent prétendre à un hébergement en CADA, ils relèvent du dispositif d'urgence (HUDA, AUDA, ou dispositif de droit commun au 115).

Un autre dispositif a été mis en place en 2000 par l'ADOMA : l'accueil temporaire service de l'asile (ATSA) dont le but initial était de désengorger les zones à forte concentration de demandeurs d'asile, essentiellement l'Île de France. Actuellement, il y a 80 places en ATSA en Isère, dont seulement 24 sont mises à disposition pour les demandeurs d'asile isérois.

L'accueil en CADA prévoit l'hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire (ATA).

Ainsi, en raison de la stabilité induite par un hébergement régulier et de l'accompagnement social et juridique, la demande d'asile a beaucoup plus de chances d'aboutir pour les personnes ayant obtenues une place en CADA que pour les autres.

B. Etat des lieux quantitatif de l'offre d'hébergement formel

1. Evolution 1996-2012 : une offre de plus en plus déficitaire

Entièrement financé par des fonds publics, le dispositif d'accueil national (DNA) a été créé en 1973, spécialement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Au début, il ne comprenait que les centres provisoires d'hébergement (CPH), occupés principalement par des réfugiés. Puis, en 1991, ont été créés des centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), afin d'accueillir les nouveaux venus, ainsi que l'hébergement d'urgence dédié aux demandeurs d'asile en attente d'entrée en CADA ou n'ayant pas le droit d'y accéder.

Suite à la retranscription d'un entretien d'un membre de l'ADA avec M. Yves CLAPPIER, le directeur adjoint de la veille sociale et de l'hébergement au CCAS de Grenoble, nous avons pu comprendre l'évolution de l'offre d'hébergement d'asile en Isère.

Par souci de confidentialité, nous n'avons pas mis cet entretien en annexe.

Au début des années 90, le DNA fonctionnait bien, étant adapté. Cependant, entre 1995 et 1998, a eu lieu le premier boom des arrivées des demandeurs d'asile. De plus, il y a eu un autre changement. En effet, ce n'était plus majoritairement des personnes isolées qui arrivaient mais, au contraire de plus en plus de familles. Par conséquent, cela entraîna une très forte demande et les CADA ont commencé à avoir des difficultés à faire de l'accueil d'urgence. Pour cette raison, certains demandeurs d'asile se sont tournés vers des solutions informelles, mais nous verrons cela dans la deuxième partie. En ce qui concerne les CADA, à partir de cette époque, la politique menée était bien plus forte mais toujours en retard ou en décalage par rapport aux besoins réels. Ainsi, la décision d'augmenter les places en CADA n'était pas une évidence.

En 1996, une « solution » fut néanmoins trouvée, grâce à la mise en place du dispositif hôtelier, financé par le Conseil Général à défaut de l'Etat. Entre 2000 et 2006, plus de 600 personnes ont donc été hébergées dans des chambres d'hôtel, essentiellement des demandeurs d'asile au début. Les critères d'attribution, établis par l'Etat, permettaient à certaines familles d'être hébergées, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Entretemps, l'Etat a construit des CADA donc certaines personnes hébergées dans ce dispositif retournaient en CADA.

En 2006, suite à la circulaire sur la régularisation du ministre M. SARKOZY, les critères sont plus souples ; à savoir deux années de résidence d'au moins un des parents et la scolarisation effective d'au moins un enfant. Normalement, cela aurait dû se traduire par un déclin de la prise en charge du Conseil Général car les personnes régularisées qui ont trouvé du travail sortent de la prise en charge de l'hébergement. Cependant, le temps d'instruire les dossiers et que les personnes trouvent du travail, d'autres familles de demandeurs d'asile sont arrivées. Par conséquent, ce n'est qu'en 2009 que la régularisation a fait effet et qu'un déclin dans les prises en charge du Conseil Général est noté.

A noter que cette régularisation a bénéficié à 22 018 parents d'enfants scolarisés en France¹.

¹ La circulaire Valls un an et tant d'actes odieux après, groupe d'informations et de soutien des immigré-e-s (gitsi), 28 novembre 2013, disponible sur <http://www.gisti.org/spip.php?article3308>

Cependant, en 2009 également, a été mis en place la régionalisation de la demande d'asile. Ainsi, à partir de cette année, seules les Préfectures de Lyon et Grenoble ont la compétence de recevoir les dossiers de demande d'asile. De ce fait, cela a attiré de nouveaux demandeurs d'asile, notamment en Isère. Il y a donc eu un effet de concentration et les CADA et HU se sont rapidement trouvés saturés. Le Conseil Général a donc repris en charge des demandeurs d'asile, dans le cadre de la protection de l'enfance, amenant à un pic de prise en charge en 2012, égal à celui de 2006.

En parallèle, au niveau national, l'OFPRA recevait un nombre élevé de dossiers de demande d'asile, le temps d'instruction des dossiers est donc devenu plus long. Pour illustration, en 2008 il était en moyenne de 16 mois alors qu'en 2013 il s'est passé à 19 mois, malgré le recrutement de nouveaux agents à l'OFPRA en 2011.

Par conséquent, les délais d'admission dans les CADA se sont allongés ainsi que la durée de séjour en CADA, qui est passée à 587 jours en 2011.

Pour toutes ces raisons et la régularisation étant à la baisse, le système d'asile se retrouve saturé à cette période.

2. Etat des lieux en 2012 : Saturation de l'offre

Face à la régionalisation, Olivier NOBLECOURT, adjoint au maire en charge de l'action sociale et vice-président du CCAS, se questionne : « Reste-t-on une agglomération qui peut intégrer ? Mon espoir c'est que oui ! Mais on ne peut pas intégrer pour quatre départements »².

En effet, au vu des chiffres de 2012, des questions peuvent se poser.

Selon le rapport du FNARS de 2012³, le dispositif du 115 est de manière générale sous tension, ne pouvant plus répondre à toutes les demandes. Cependant, selon Marie-Noëlle ROUVIERE du Secours Catholique, il est à noter que 50% des personnes qui appellent au 115 n'appellent qu'une seule fois et que, pour le 115, cela signifie que ces personnes ne sont plus à la rue. De même, il nous a été plusieurs fois dit que certains demandeurs d'asile ne

² *Roms : entre solidarité et exclusion*, Place Gre'Net, 17 juin 2013, disponible sur <http://www.placegrenet.fr/roms-entre-solidarite-et-exclusion/>

³ Rapport annuel du 115, FNARS, 2012, disponible sur <http://www.fnars.org/champs-d-action/accueil-orientation/actualites-accueil-orientation/4767-le-115-sature-ne-repond-plus-les-chiffres-du-rapport-annuel-2012>

souhaitaient pas rentrer dans le DNA. Ainsi, si toutes les personnes dans le besoin appelaient réellement le 115, il serait d'autant plus saturé.

Selon le rapport du SIAO de 2012⁴, les CADA et les HUDA totalisent 1329 places (voir Annexe 11, p.48). Les CADA qui sont saturés assurent 527 places, soit 40% du nombre de places. Le problème étant que, malgré la régionalisation, l'offre reste stable, voire est en régression par rapport à 2008 (-15 places). Quant au dispositif d'urgence, il offre donc 802 places, soit 60%. A noter que « l'offre n'était pas recensée par le passé et aurait fortement augmenté depuis 2008 du fait de la nécessité d'héberger de plus en plus de demandeurs d'asile ». Par ailleurs, depuis 2010, des places ont été maintenues à la fin des dispositifs hivernaux, dont nous parlerons dans la partie suivante.

Quant au CFDA⁵, il dénonce le fait que le dispositif d'urgence devienne « la principale modalité d'hébergement » car ce dernier n'offre pas de suivi social aux demandeurs d'asile.

En ce qui concerne le dispositif hôtelier, toutes catégories confondues, il a donc subi une explosion des demandes faisant doubler le nombre de places mis à disposition. Ainsi, de 378 places en 2010, il est passé à 783 places en 2012, du fait l'augmentation de la demande et de la prise en charge des déboutés. Le problème étant que l' « hébergement en hôtel est coûteux et offre des conditions d'hébergement précaires ».

Tous ces chiffres illustrent donc la saturation du DNA en 2012. Nous allons à présent voir si, suite au changement de gouvernement, des changements s'opèrent.

3. Etat des lieux en 2013: dégradation de l'offre malgré le changement de gouvernement

En mai 2012, François HOLLANDE a été élu président, portant ainsi la gauche au pouvoir. Pour les associatifs, cela était considéré comme un espoir de changement, y compris pour ce qui est des demandeurs d'asile.

Cependant, ce ne fut pas le cas, au contraire.

⁴ *Rapport d'observation du SIAO: Analyse de l'offre, de la demande et des parcours d'hébergement en Isère*, SIAO, Octobre 2013

⁵ *Droit d'asile en France: conditions d'accueil - état des lieux 2012*, Rapport de la coordination française pour le droit d'asile, p.95, CFDA, 13 février 2013, disponible sur http://cfda.rezo.net/Accueil/EDL%202013/EDL_CFDArapportwebversionfinale.pdf

En effet, le 28 novembre 2012, le Ministère de l'intérieur M. VALLS présenta sa circulaire sur la régularisation et les critères sont plus stricts que ceux exposés dans la circulaire de M. SARKOZY en 2006 ; à savoir 5 années de résidence des deux parents au moins scolarisé depuis 3 ans (école maternelle comprise). C'est ainsi qu'en novembre 2013, 16 600 régularisations ont été annoncées (dont 81 % de parents d'enfants scolarisés soit 13 446), c'est-à-dire 8500 de moins que sous M. SARKOZY⁶.

Pour ce qui est du dispositif hôtelier, depuis décembre 2012, le Conseil Général a restreint ses critères d'admission en raison du manque de moyens financiers⁷. Rappelons que, normalement, se devrait être l'Etat qui assure le logement des demandeurs d'asile. A présent, seuls sont admis « les femmes enceintes ou parents isolés accompagnés d'enfants de moins de trois ans si un danger est encouru par l'enfant et qu'aucune place d'hébergement n'a été trouvée dans les dispositifs d'urgence ». Par conséquent, face à ce désengagement du Conseil Général, le nombre de places attribuées est retombé à 715 places en 2013 (voir Annexe 11, p.48) et cela a eu des répercussions sur les CADA et HUDA.

Par ailleurs, suite à une concertation avec différents acteurs, les parlementaires Valérie LETARD et Jean-Louis TOURAINE ont remis au Ministre de l'Intérieur un rapport sur la réforme de l'asile, le 28 novembre 2013⁸.

Parmi les propositions, il y a des propositions positives comme la facilitation et l'accélération de la procédure de demande d'asile ainsi que le remplacement de l'hébergement d'urgence par l'Accueil Temporaire Service de l'Asile (ATSA). Cependant, il y en a d'autres qui peuvent être mal perçues comme la gestion des fins de procédure. En effet, en ce qui concerne les déboutés, il est proposé une « expulsion des centres d'hébergement plus directive » et dès qu'une OQTF est donnée, une aide au retour volontaire ou une reconduction à la frontière. Pour cela, la création de centres pour accompagnement a également été pensée, alors même que le système d'asile souffre d'un manque de CADA et HUDA et autres logements d'accueil. Dans le rapport, cela se justifie par le fait que seuls 5% des déboutés quitteraient le territoire. Cependant, vu le nombre de refus d'obtention du statut de réfugié de

⁶ La circulaire Valls un an et tant d'actes odieux après, groupe d'informations et de soutien des immigré-e-s (gitsi), 28 novembre 2013, disponible sur <http://www.gisti.org/spip.php?article3308>

⁷ Rapport d'observation du SIAO: Analyse de l'offre, de la demande et des parcours d'hébergement en Isère, SIAO, Octobre 2013

⁸ Rapport sur la réforme de l'asile, Ministère de l'intérieur, 28 novembre 2013, disponible sur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Concertation-sur-l-asile/Remise-du-rapport-sur-la-reforme-de-l-asile>

l'OFPRO et de la CNDA (motivé en partie par le trop grand nombre de demandes), en mettant tous les déboutés hors de France, l'Etat prendrait le risque d'en mettre certains en réel danger. De même, en principe, l'accueil en HUDA est « inconditionnel d'après le code de l'action sociale et des familles »⁹, c'est-à-dire que « toute personne sans domicile fixe, française ou étrangère » peut obtenir « un toit pour une nuit ou plus ». Cependant, la FNARS dénonce le fait que l'Etat donnerait des consignes pour écarter certaines personnes du dispositif d'urgence et de réinsertion sociale, notamment les déboutés qui sont de facto en situation irrégulière

En ce qui concerne le dispositif hivernal, M. Yves RAQUIN du Service d'Accompagnement Temporaire d'Insertion Sociale Insertion (SATIS) nous a expliqué que sous M. SARKOZY en tant que président, il durait de novembre à fin mars, grâce à la pression des associatifs.

Quant au gouvernement de M. HOLLANDE, il a annoncé en janvier 2013 la fin de la gestion au thermomètre grâce à la pérennisation des places d'hébergement. En novembre 2013¹⁰, en plus des 392 places d'hébergement pérennisées, il a également été annoncé un renfort hivernal de 200 places. Cependant, ces places ont fait « l'objet d'une ouverture progressive liée à la fois à l'évolution de la demande et des conditions météorologiques ». Ainsi, suivant les trois niveaux de vigilance météorologique, le plan grand froid n'est activé qu'à partir d'« une température minimale ressentie, comprise entre -11 et -17° ». De ce fait, la gestion au thermomètre est toujours présente et les associatifs en viennent à regretter qu'il ne fasse pas assez froid pour déclencher le plan grand froid. En ce qui concerne le budget hivernal, comme les associatifs, M. RAQUIN n'a aucune information dessus, ce qui fait que personne n'a de marge de manœuvre dessus.

Enfin, au 20 janvier 2014 (voir Annexe 5, p.38-39), on dénombre environ 1400 demandeurs d'asile en Isère, dont la grande majorité serait hébergée vu que, selon l'Observatoire de l'Hébergement, seules 159 personnes ne bénéficieraient pas du DNA. Cependant, ce chiffre est calculé en fonction d'un recoupement entre les fichiers de l'ADA, le nombre de DA hébergés en CADA (si les structures ont pu communiquer les chiffres) et les demandes en cours à La Relève et à la Préfecture. Ce ne sont donc que des estimations très fluctuantes et,

⁹ *L'hébergement des déboutés du droit d'asile rendu plus difficile*, Le Monde, 16 juillet 2013, disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/07/16/l-hebergement-des-deboutes-du-droit-d-asile-rendu-plus-difficile_3448300_3224.html

¹⁰ Communiqué de presse: PRÉVENTION ET GESTION DES IMPACTS SANITAIRES ET SOCIAUX LIÉS AUX VAGUES DE FROID, Préfet de l'Isère, 21 novembre 2013, disponible sur <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Archives-presse/Communiqués-de-presse-Archives-2011-2013/Communiqués-2013/Prevention-et-gestion-des-impacts-sanitaires-et-sociaux-liés-aux-vagues-de-froid>

comme nous l'avons déjà dit précédemment, certains ne souhaitent pas entrer dans le DNA donc sont très difficiles à identifier. Par conséquent, le chiffre de demandeurs d'asile peut être revu à la hausse.

Le changement de gouvernement n'a donc pas amélioré la situation de l'offre d'hébergement, pour l'instant.

Dans cette partie, nous venons d'analyser l'offre quantitative de l'hébergement en Isère pour les demandeurs d'asile et il en ressort que le DNA est saturé et, surtout, que les hébergements pérennes manquent. A présent, nous allons l'analyser au niveau quantitatif.

C. Des solutions insatisfaisantes pour la mise à l'abri

1. Dispositif hivernal: une dégradation de l'hébergement d'urgence

La fermeture prématurée des centres d'hébergements d'urgence et la distribution abusive d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) peut amener les demandeurs d'asile à la rue. Certains acteurs publics ne restent pas inactifs face à ce problème et mettent en place dans l'urgence des modes d'hébergement pour y remédier en installant des campements ou en ouvrant à nouveau des locaux pour en faire des foyers. Cependant, nous verrons que les conditions ne sont pas toujours optimales¹¹.

A Grenoble, alors que les autres années les personnes prises en charge par le dispositif hivernal voyaient leur place maintenue pour une durée d'un an, les familles étaient conscientes de leur situation et préparaient donc leur départ à la fin de l'hiver. Mais l'an dernier, à la mi-juin 2013, faute d'argent, la préfecture a annoncé de façon assez brutale la fermeture immédiate de plus de 700 places d'hébergement d'urgence gérées par l'Arépi-l'Etape, la Relève et l'ADATE. Ce sont donc des centaines de personnes, dont une majorité de familles avec enfants qui ont été mises à la rue du jour au lendemain, et ce sans préavis. (On compte parmi ces centres, les locaux gérés par l'AREPI ; un foyer situé avenue Paul Verlaine à Grenoble et le centre St Hubert à l'Isle d'Abeau auxquels s'ajoute l'établissement géré par La Relève de l'avenue Jules Vallès à St Martin-d'Hères).

Ainsi, au lieu d'apporter des repères à des personnes déjà en situation difficile, on les insécurise davantage. Il y a des centaines de personnes qui ont vu leur besoin d'hébergement

¹¹ *Situation dans les camps et centres d'hébergement de l'agglomération grenobloise*, Indymedia Grenoble, janvier 2013, disponible sur <http://grenoble.indymedia.org/2013-01-19-Situation-dans-les-camps-et>

et de mise à l'abri non satisfait, et ce même quand il y a une forte mise en danger (violences conjugales, réseaux de traite et de prostitution, etc).

Cette annonce de fermeture, était donc illégale et l'Etat face à l'opposition des personnes hébergées, de plusieurs associations et des militants a été finalement contraint d'accorder une rallonge budgétaire pour maintenir le dispositif ouvert.

Cependant les visites de policiers dès le matin se sont multipliées dans les centres, avec une distribution abusive d'OQTF, d'assignations à résidence et parfois de placement en centre de rétention, y compris de mineurs.

Ces fermetures ont aggravé la situation des personnes hébergées, de nouveau à la rue, dans des squats ou des camps, et leur méfiance envers le secteur du travail social.

En effet ce genre d'attitude nourrit forcément la méfiance des hébergés envers l'ensemble du réseau social. Et donc, certaines personnes ont dit ne plus oser appeler le 115, ce qui a contribué à renforcer leur isolement.

2. Conditions sanitaires, matérielles, humaines précaires

Les conditions sanitaires, matérielles et humaines dans les différents centres d'hébergement sont pour beaucoup précaires. Il y a aussi un problème au niveau de l'accueil et de l'accompagnement, les visites sont très limitées, le contrôle strict exercé sur les DA peut être ressenti comme du harcèlement. Tout cela peut avoir pour conséquence de dissuader les familles, les couples et les personnes isolées d'avoir recours à l'aide sociale, quand ils n'en sont pas déjà exclus¹².

Si l'on prend l'exemple du Foyer Verlaine on constate plusieurs problèmes:

Le foyer de la rue Paul Verlaine, à Grenoble est un ancien bâtiment « jeunesse et sports » dont les bureaux ont été vaguement aménagés pour servir de lieu de vie. On nous a rapporté que Les installations électriques et sanitaires sont dégradées. Il n'y aurait pas d'eau chaude dans les douches la plupart du temps, il y aurait seulement deux WC pour 140 personnes, la promiscuité est difficilement supportable avec environ 150 personnes hébergées¹³.

De plus, la direction interdit toute visite dans les « appartements » à tous les non-résidents, ce que certaines associations interprètent comme une technique pour cacher la misère.

¹² *Lettre ouverte sur l'hébergement hivernal 2012-1013 en Isère*, Indymedia Grenoble, 18 novembre 2013, disponible sur <http://grenoble.indymedia.org/2013-11-18-Lettre-ouverte-sur-l-hebergement>

¹³ *Hébergement d'urgence : à Grenoble comme ailleurs l'hiver sera rude*, le Nouvel Observateur, 27 novembre 2013, disponible sur <http://rue89.nouvelobs.com/2013/11/27/hebergement-durgence-a-grenoble-comme-ailleurs-lhiver-sera-rude-247833>

Ce genre de foyers sont créés dans l'urgence et ne sont donc pas adaptés et, malgré une équipe d'accueil motivée, le manque de moyens finit par poser problème (Marie-Noëlle ROUVIERE, Annexe 8 pp 43-44). Ce sont donc des solutions de secours dépassées par les besoins (Alain NOUVELOT, Annexe 9, p.45).

Faute de bâtiments disponibles, certains acteurs institutionnels décident d'avoir recours à l'installation de campements, par exemple en plein Grenoble on peut parler du Camp Esmonin mis en place par le CCAS (Annexe 7, p. 41). Il s'agit d'une réponse face à l'évacuation des campements de Roms à Saint Martin le Vinoux et du hangar de la MC2 l'hiver dernier qui ont placé plus de cent personnes dans une situation matérielle et sociale critique. Ce sont des marabouts (grandes tentes) installés sur un parking que les équipes du CCAS tentent de rendre le plus mieux agencées possible. Il y a un accès à l'eau, des chauffages, des plaques électriques, des sanitaires etc ... Les populations qui y vivent sont des déboutés et des DA dans la procédure OFPRA ou en cours, il y a 8 ménages. (Voir Annexe 7: Visite du campement Esmonin avec Yves RAQUIN (SATIS) p.41).

Ainsi à travers ces deux exemples on voit bien qu'il s'agit de solutions qui ne sont pas totalement satisfaisantes et les conditions de vie restent proches de la précarité des squats et campements illégaux.

3. Quelles alternatives?

Les évacuations forcées de lieux de vie augmentent au niveau national et des solutions pour pallier ces problèmes sont proposées. La Tronche par exemple et Fontaine développent depuis novembre 2012 d'autres solutions comme: le module habitable préfabriqué. Deux nouveaux campements, légaux cette fois, ont alors vu le jour.

En général, les habitations préfabriquées algécos servent à loger les ouvriers à côté des chantiers. Cet hiver, à Grenoble, elles auront servi à héberger certaines familles qui n'avaient nulle part où aller. Plusieurs centaines de personnes y sont hébergées depuis novembre. Demandeurs d'asile ou de titres de séjours, sans domicile fixe, beaucoup relèvent de "situations administratives complexes". L'hébergement dans les algécos est une solution plus stable et moins précaires, même si encore une fois elle ne peut être pérenne¹⁴.

¹⁴ *Des préfabriqués pour loger les Roms : le campement social comme solution d'hébergement d'urgence*, L'avant Post, 21 mars 2013, disponible sur <http://www.lavantpost.info/des-prefabriques-pour-loger-les-roms-le-campement-social-comme-solution-dhebergement-durgence/>

Le problème essentiel est une mauvaise répartition de l'aide d'hébergement sur l'ensemble du département. Chaque commune devrait mettre en place des petites unités d'accueil. Il faudrait que « les dispositifs et les actions soient diffus sur le territoire », souligne Stéphane GEMMANI (voir Annexe 4, p. 36).

L'offre d'hébergement formel est donc saturé et inadapté tant au niveau qualitatif que quantitatif. Au vu des moyens, si l'on veut espérer un hébergement de meilleure qualité, il faudrait moins d'hébergement. C'est ainsi Alerte Isère cherche à se faire rencontrer les différents acteurs grenoblois (associations, Préfecture, Conseil Général, Mairie) pour trouver une solution commune et éviter qu'ils se renvoient la responsabilité (voir Annexe 9, p.45)

Ainsi, face à toutes ces contraintes dans le circuit formel, certains DA sont amenés à trouver des solutions informelles.

II. Des parcours instables et précaires dans l'hébergement informel

A. Différents types d'hébergement informel

A défaut d'avoir obtenu une place dans en CADA, par manque d'information, par choix, ou encore pour de nombreuses raisons, beaucoup de demandeurs d'asile se tournent vers l'hébergement informel. Nous considérons ici comme hébergement informel tout ce qui ne relève pas du dispositif institutionnel (CADA, ATSA, ou hébergement d'urgence).

Il en existe plusieurs types :

- L'hébergement chez un tiers : il peut s'agir de membres de la famille, d'amis, de personnes de la communauté ou de personnes tierces. Les situations peuvent varier considérablement, l'hébergement y est plus ou moins durable, plus ou moins précaire, et se pose la question de la contrepartie.
- Lieux de culte : il s'agit souvent d'églises évangéliques, auprès desquelles s'adressent beaucoup de demandeurs d'asile originaires d'Afrique. Il s'agit le plus souvent d'un hébergement ponctuel, dans la salle de prière ou chez le pasteur. Il est très difficile pour les acteurs associatifs d'obtenir des informations sur ces structures.
- Squats et campements : voir partie ...
- Les hébergements alternatifs : il s'agit de structures associatives, telles qu'Emmaüs, ou bien quelques logements mis à disposition pour des associations comme le Point d'Eau ou le Secours Catholique. Cela concerne peu de personnes.
- La rue : lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions, les demandeurs d'asile sont contraints de dormir dans la rue. Les conditions y sont évidemment extrêmement précaires (froid, insécurité, difficultés d'accès à l'hygiène, aux moyens de subsistance). Pour ces personnes, l'action des associations est souvent cruciale.

Les demandeurs d'asile ne se tournent pas nécessairement par contrainte vers l'hébergement informel. Comme évoqué précédemment, le logement formel n'est pas toujours adapté aux besoins (dispositif d'urgence instable et éloigné, logements insalubres). Dans les cas des squats et campements par exemple, ils peuvent être plus confortables pour les personnes car ils permettent de rester à proximité des proches, et plus près du centre-ville pour faciliter les déplacements lors des démarches administratives (Préfecture, Relève) ou pour se rendre vers les lieux associatifs (Restos du Cœur, Secours Catholique, Le Fournil, etc.).

Dans beaucoup de cas, les personnes sont orientées par les membres de la communauté. Certaines nationalités tels que les arméniens ou les congolais sont surreprésentés dans le département et ont un réseau d'entraide communautaire très efficace. Pour d'autres, il sera difficile de trouver des personnes ressources et ces personnes auront d'avantage tendance à se retrouver isolées.

B. Focus sur les squats et les campements illicites

Le parcours des DA peut les amener à devoir trouver un hébergement hors des dispositifs formels, lorsque leur statut ne leur accorde pas le droit à l'hébergement ou lorsque les dispositifs manquent de places disponibles. Parmi les différents types d'hébergement, les squats et les campements illicites représentent en général l'ultime solution pour ceux qui n'ont pas accès à un hébergement pérenne ou d'urgence.

Par squat, nous entendons l'occupation illégale ou sans autorisation d'un lieu, en général une partie de bâtiment, dans une perspective habitative. Par campement illicite, nous entendons un endroit aménagé illégalement, à l'aide d'installation provisoires ou semi-permanentes (tentes, marabouts, etc), toujours dans une perspective habitative.

1. Etat des lieux à Grenoble

a) Nombres, localisations et populations

A Grenoble, plusieurs organismes travaillant sur les questions de l'habitat précaire et de ses publics font un travail de repérage afin d'identifier les lieux de squat et regroupement illicite et d'avoir une idée des proportions de populations concernées. Les chiffres avancés sont incertains pour plusieurs raisons : d'une part, les endroits et le nombre de squats et campement varient rapidement et les populations qui y vivent sont en mouvement; d'autre part, un certain nombre de squats ne sont tout simplement pas repérés. Il convient de préciser par ailleurs que les données concernant les DA sont en général intégrées aux données globales sur les populations précaires. De plus, étant donnée la nature illégale du séjour de certains DA, les associations gardent une certaine confidentialité dans la diffusion des informations qu'elles récoltent par leur travail de repérage.

Selon les sources (Yves CLAPPIER du CCAS et l'Observatoire de l'Hébergement), il y aurait entre une quinzaine et une vingtaine de lieux de squats actifs sur Grenoble en 2013. Le nombre de personnes dans ces squats se situe en moyenne à 350 mais la part de DA parmi ces personnes est difficile à quantifier (pour les raisons évoquées dans le paragraphe précédent).

Les squats et campements sont de type et de taille variés.¹⁵ La plupart ont la particularité d'être de petite taille et de regrouper des familles ou des personnes isolées, souvent par communautés. Ce sont essentiellement des Roms de l'Union Européenne et des déboutés du Droits d'asile, autrement dit des populations dont le statut ne correspond pas aux critères d'entrée dans de nombreux dispositifs formels existants. Depuis 2009-2010, on remarque un phénomène marqué de regroupement sous tente (Médecins du Monde, Annexe 10 pp. 46-47) qui correspond à la date de levée de visa de circulation dans l'UE pour les Macédoniens. Les premiers campements (quartier Jean Macé, rue Stalingrad, etc) ont depuis été démantelés. Un autre type de squat est l'occupation de bâtiments abandonnés ou vides, comme celui du Drac-Ouest à Fontaine, occupé par des familles Roms, et celui du Village Olympique, occupé par des DA principalement africains ou encore, celui de Fontaine, occupé par des hommes seuls d'origine soudanaise.

b) Conditions de vie et parcours des DA

Les conditions de vie dans les squats et campements sont très précaires et les risques pour la sécurité et la santé sont nombreux. Des incendies se déclarent assez régulièrement à cause des chauffages artisanaux; A Grenoble, par exemple, le Drac-Ouest a brûlé à 3 reprises entre 2011, 2012 et 2013. Il faut également ajouter les problèmes de violences et racisme entre les différentes populations et communautés occupant les squats et les campements. Par ailleurs, les DA font aussi face au rejet des habitants des quartiers où se situent leur lieu de vie. Ce n'est cependant pas toujours le cas : les DA du "Squat des Soudanais" étaient plutôt bien acceptés par la population locale et ont bénéficié de son soutien lorsque la municipalité a décidé de leur expulsion.

Au final, les degrés de précarité (accès à l'eau, aux sanitaires, chauffage, équipement pour cuisiner, etc) et de tensions entre les populations varient et les situations sont différentes d'un squat à l'autre.

Bien que certains DA vivent dans le même squat ou campement depuis des années, il s'agit d'un type d'hébergement de nature temporaire car les populations qui y vivent sont à terme obligées de partir à cause de l'aspect illégal de leur installation. Les mesures d'expulsions des campements illicites et de relogement sont ainsi un facteur qui participe à l'instabilité que connaissent les DA en matière d'hébergement. Certains DA connaissent un enchaînement de

¹⁵ Consulter *Le mal logement en Isère, 2013-2014*, Un Toit pour tous (voir bibliographie)

relogements sur plusieurs années (que ce soit dans les circuits formels ou informels.). Ces parcours chaotiques ont des conséquences sur le plan pratique, en obligeant les DA à entamer de nouvelles démarches (par exemple la réinscription au Resto du Cœur du quartier). Surtout, cette instabilité renforce l'insécurité des demandeurs d'asile et leur demande un nouvel effort d'intégration et d'adaptation à des conditions de vie qui ne sont pas forcément meilleures.

2. L'aide indispensable des associations auprès des demandeurs d'asile

Les DA vivant dans les squats et hébergement illicites sont souvent ceux dont le statut les exclue de l'accès aux soins et à des moyens de subsistance tel que prévu dans le cadre légal. Face à ces situations de précarité et d'isolement, les associations et organismes de secours apportent une aide qui est indispensable et qui comble les manques des dispositifs institutionnels.

A Grenoble, on note une présence assez forte et un bon effort de coordination entre les différentes associations et organismes d'aide notamment à travers le dispositif mobile du 115 qui regroupe la Croix Rouge, Médecins du Monde, le secours catholique, le Point d'eau, etc. La répartition du travail leur permet d'intervenir, que ce soit de manière régulière ou en urgence, pour répondre aux besoins en matière de santé, effectuer un travail de médiation ou aider à trouver un logement d'urgence. Le réseau d'acteurs fonctionne plutôt bien, les associations se connaissent et redirigent les DA s'ils ne peuvent répondre à leur demande.

Dans d'autres régions, on peut noter l'exemple d'associations intervenant dans différents domaines qui se sont regroupées pour trouver des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile à la rue, comme le *collectif Urgence Welcome*¹⁶ à Mulhouse, composé avec l'association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA), le CCFD, La Cimade, la LDH, Emmaüs, la pastorale des migrants et le Conseil local de solidarité.

Le travail de ces organisations est indispensable mais il ne constitue pas une solution pérenne au problème de la précarité des demandeurs d'asile et encore moins en ce qui concerne leur hébergement.

¹⁶ « Pour la première fois à Mulhouse, une mobilisation pour l'hébergement des demandeurs d'asile », site web de La Cimade, 6 juin 2013 (voir bibliographie)

3. Perspectives pour lutter contre l'habitat précaire

A l'échelle locale et nationale, les DA ne sont pas oubliés dans les mesures pour lutter contre l'habitat précaire. Dans cette partie, nous présenterons deux perspectives actuellement privilégiées dans le but de répondre au problème de l'hébergement.

a) Perspective locale : la MOUS de Grenoble

Sur l'agglomération de Grenoble, une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) visant à diminuer l'habitat précaire a débuté fin décembre 2013. L'objectif est de mettre en œuvre des procédures adaptées quant à la fermeture des squats et campements illicites ainsi que des dispositifs d'insertion, ce qui n'est pas le cas dans la mise en place des relogements actuels. Cette MOUS est portée par le CCAS, la Métro et quelques associations. Pour commencer, elle se concentre sur les populations Roms mais l'idée est de l'élargir à d'autres catégories de populations précaires, incluant les demandeurs d'asile. Au moment où nous réalisons cette étude, la MOUS est au stade expérimental, il est donc impossible de juger de son efficacité et de ses impacts.

b) Perspective nationale : l'ATSA

Du côté des dispositifs institutionnels, le développement des dispositifs ATSA (Accueil temporaire Service d'Asile) est toujours en cours (cf. I.B.3). Il s'agit d'un dispositif national d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile créé en 2000 et mis en œuvre par ADOMA sous la direction du Ministère de l'Intérieur.

Présenté comme un souple et plus adapté, l'ATSA est supposée pouvoir répondre aux besoins de tout demandeur d'asile, quelle que soit sa situation administrative. Ce dispositif fournit un accompagnement social et administratif ainsi qu'une aide à la recherche d'hébergement pour les déboutés. De plus, ADOMA estime que le coût global de l'ATSA en 2013 est inférieur à celui des CADA, ce qui en ferait un modèle plus facile à mettre en place au niveau budgétaire.¹⁷

L'ATSA a été mis en place dans le but de désengorger les territoires qui ont un important flux de demandeurs d'asile et mieux répartir l'offre d'hébergement sur le territoire national. Il semblerait donc que l'objectif à travers l'ATSA ne soit pas de créer de nouveaux hébergements mais de répartir les DA en fonction de l'offre disponible (que l'on sait insuffisante). Par ailleurs, il s'agit d'un dispositif non pas pérenne mais d'urgence et les DA

¹⁷ Consulter *Le dispositif ATSA*, fiche du Ministère de l'Intérieur (voir bibliographie).

intégrant un ATSA ne bénéficient pas de l'ATA en attendant leur placement, ce qui explique peut-être le coût inférieur de l'ATSA comparé à celui d'un placement en CADA.

On note ainsi que les perspectives de lutte contre l'habitat précaire s'inscrivent dans le relogement suite à la fermeture des squats et campements et dans les dispositifs d'urgence, mais non pas d'une augmentation du nombre de logement pérenne qui pourrait apporter plus de stabilité aux DA.

Conclusion

Avant de conclure, nous aimerions vous faire part des difficultés que nous avons rencontrées dans la réalisation de cette étude. Tout d'abord, il nous a été difficile d'aller rencontrer des DA vivants dans des squats ou des campements illicites ou durant les maraudes que nous avons effectuées. En ce qui concerne les chiffres, nous avons eu du mal à analyser des données qui se trouvent être assez différentes d'une source à l'autre et bien souvent, les données concernant les DA sont intégrées à des chiffres généraux sur les populations précaires. On comprend cependant le souci de confidentialité des associations en ce qui concerne leur travail de repérage des DA.

L'enquête que nous avons réalisé pour cette étude nous a permis d'identifier de nombreuses contraintes en ce qui concerne l'accès des DA à un hébergement. L'orientation entre les différents types d'hébergement est subie et contrainte par le manque de place dans les dispositifs formels (pérennes et d'urgence) et parfois par leur manque de qualité. Encore trop nombreux sont ceux qui n'ont d'autre choix que le squat ou l'abri dans des campements illicites. La problématique de l'hébergement est ainsi directement liée à la précarité et l'instabilité que connaissent les DA dans leurs parcours.

Il est nécessaire de répondre aux besoins en hébergement en augmentant le nombre de place disponibles et en veillant à leur qualité ainsi qu'à l'accompagnement social des DA. Cependant, le manque de moyens mis à disposition pour parer à la problématique de l'hébergement laisse à penser que les acteurs institutionnels choisiront entre quantité et qualité des hébergements formels qu'ils mettront en place dans les années à venir. Les acteurs du secteur associatif restent ainsi indispensables pour tenter de palier à la précarité des DA et les accompagner dans leurs parcours.

Abréviations

ADA	Accueil Demandeurs d'Asile
ADATE	Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Etrangers
AREPI	Association Régionale d'Insertion
AUDA	Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile
ATA	Allocations Temporaire d'Attente
ATSA	Accueil Temporaire Service de l'Asile
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
DA	Demandeurs d'asile
DNA	Dispositif National d'Accueil
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
SATIS	Service d'Accompagnement Temporaire d'Insertion Sociale Insertion

Bibliographie

Rapports - Guides

Droit d'asile en France: conditions d'accueil - état des lieux 2012, Rapport de la coordination française pour le droit d'asile, CFDA, 13 février 2013, disponible sur

http://cfda.rezo.net/Accueil/EDL%202013/EDL_CFDA Rapportwebversionfinale.pdf

Le guide du demandeur d'asile à Grenoble, ADA, 2012, disponible sur

http://www.ada-grenoble.org/images/telechargement/ada_guide_demandeur_dasile_2012_association.pdf

Rapport annuel du 115, FNARS, 2012, disponible sur <http://www.fnars.org/champs-d-action/accueil-orientation/actualites-accueil-orientation/4767-le-115-sature-ne-repond-plus-les-chiffres-du-rapport-annuel-2012>

Guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, Instruction ministérielle du 26 septembre 2013, disponible sur

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=37503>

Le rapport sur la concertation de l'Asile, Valérie Létard et Jean-Louis Touraine, 28 novembre 2013, disponible sur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Concertation-sur-l-asile/Remise-du-rapport-sur-la-reforme-de-l-asile>

Le mal-logement en Isère 2013-2014, Un toit pour tous, disponible sur

<http://www.untoitpourtous.org/sinformer-et-comprendre/documents-a-telecharger/le-rapport-mal-logement-2013-2014-1261.html>

Rapport d'observation du SIAO: Analyse de l'offre, de la demande et des parcours d'hébergement en Isère, SIAO, Octobre 2013

Rapport sur la réforme de l'asile, Ministère de l'intérieur, 28 novembre 2013, disponible sur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Concertation-sur-l-asile/Remise-du-rapport-sur-la-reforme-de-l-asile>

Le dispositif ATSA, fiche d'ADOMA pour le Ministère de l'Intérieur, disponible sur https://www.google.fr/search?q=ATSA+critique&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a&channel=sb&gfe_rd=cr&ei=WY4YU6mCIMKA8QeUooHwDg#

Site internet

ADA, disponible sur <http://ada-grenoble.org/>

Vidéo

Urgence sociale, Rue 89 Lyon, 23 avril 2013, disponible sur <http://www.rue89lyon.fr/2013/04/23/documentaire-urgence-sociale-a-grenoble/>

Articles (triés chronologiquement)

Situation dans les camps et centres d'hébergement de l'agglomération grenobloise, Indymedia Grenoble, 19 janvier 2013, disponible sur <http://grenoble.indymedia.org/2013-01-19-Situation-dans-les-camps-et>

Des préfabriqués pour loger les Roms: le campement social comme solution d'hébergement d'urgence, , L'Avant Post, 21 mars 2013, disponible sur <http://www.lavantpost.info/des-prefabriques-pour-loger-les-roms-le-campement-social-comme-solution-dhebergement-durgence/>

Urgence sociale, Rue89 Lyon, 2 avril 2013, disponible sur <http://www.rue89lyon.fr/2013/04/23/documentaire-urgence-sociale-a-grenoble/>

Roms : entre solidarité et exclusion, Place Gre'Net, 17 juin 2013, disponible sur <http://www.placegrenet.fr/roms-entre-solidarite-et-exclusion/>

L'hébergement des déboutés du droit d'asile rendu plus difficile, Le Monde, 16 juillet 2013, disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/07/16/l-hebergement-des-deboutes-du-droit-d-asile-rendu-plus-difficile_3448300_3224.html

Quand on appelle le 115, mieux vaut être français, Le Monde, 18 octobre 2013, disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/10/18/quand-on-appelle-le-115-mieux-vaut-etre-francais_3497706_3224.html

Pour la première fois à Mulhouse, une mobilisation pour l'hébergement des demandeurs d'asile, site web de La Cimade, 6 juin 2013

<http://www.lacimade.org/nouvelles/4438--Pour-la-premi-re-fois---Mulhouse--une-mobilisation-pour-l-h-bergement-des-demandeurs-d-asile>

Communiqué de presse/Lettres ouvertes

- Communiqué de presse: PRÉVENTION ET GESTION DES IMPACTS SANITAIRES ET SOCIAUX LIÉS AUX VAGUES DE FROID, Préfet de l'Isère, 21 novembre 2013, disponible sur <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Archives-presse/Communiqués-de-presse-Archives-2011-2013/Communiqués-2013/Prevention-et-gestion-des-impacts-sanitaires-et-sociaux-liés-aux-vagues-de-froid>

- Lettre ouverte envoyée au préfet de l'Isère, au président du Conseil général, aux présidents des communautés de communes, aux maires, Alerte Isère, 13 décembre 2013

Comptes-rendus

- Rencontre entre la CISEM et le Conseil Général, 15 Novembre 2013

- Entretien entre Monsieur Richard Samuel, Préfet de l'Isère et la CISEM, le 19 novembre 2013

- Entretien avec Rached SFAR, directeur du service asile de l'ADATE, réalisé par Romy Frederick, le 3.12.2013

- Entretien avec Damien VENTURINO (ADOMA) le 20 décembre 2013, réalisé par Nagath Karani et Clémence Sonet

- Entretien avec Stéphane GEMMANI (association Vinci) le 12 février 2014, réalisé par Déborah

Demortière, Nagath Karani et Marie-Claire Mention

- Entretien avec Yolande ENCINAS (Untoit pour tous) le 14 février 2014, réalisé par Déborah Demortière et Marie-Claire Mention

- Maraudes effectuées le 12 et 19 février, par le Groupe Hébergement

- Visite du campement Esmonin avec Yves RAQUIN (SATIS) le 20 février 2014, réalisée par Déborah Demortière, Nagath Karani et Marie-Claire Mention
- Entretien avec Marie-Noëlle ROUVIERE (Secours Catholique) le 20 février 2014, réalisé par Déborah Demortière, Nagath Karani et Marie-Claire Mention
- Entretien avec Alain NOUVELOT (Un toit pour tous) le 25 février 2014, réalisé par Marie-Claire Mention
- Entretien avec Angélique VERE (Médecins du Monde) le 7 mars 2014, réalisé par Déborah Demortière et Nagath Karani

Annexes

Annexe 1 : Tableau des acteurs de l'hébergement	29
Annexe 2 : Tableau des entretiens/visites.....	32
Annexe 3: Entretien avec Damien VENTURINO (ADOMA) le 20 décembre 2013	33
Annexe 4: Entretien avec Stéphane GEMMANI (association Vinci) le 12 février 2014.....	36
Annexe 5: Entretien avec Yolande ENCINAS (Un toit pour tous) le 14 février 2014	38
Annexe 6: Compte-rendu des maraudes effectuées le 12 et le 19 février 2014	40
Annexe 7: Visite du campement Esmonin avec Yves RAQUIN (SATIS) le 20 février 2014	41
Annexe 8: Entretien avec Marie-Noëlle ROUVIERE (Secours Catholique) le 20 février 2014	43
Annexe 9: Entretien avec Alain NOUVELOT (Un toit pour tous) le 25 février 2014.....	45
Annexe 10: Entretien avec Angélique VERE (Médecins du Monde) le 7 mars 2014	46
Annexe 11 : Etat des lieux quantitatif de l'offre d'hébergement en Isère	48

Annexe 1 : Tableau des acteurs de l'hébergement

Associations Structures Lieux transversaux	Contacts	Sujets
DDCS Préfecture		
SOLEX		
DALO Commission de médiation	René Franck	
CCAS	M. CLAPPIER	
SATIS	Yves RAQUIN 06 26 05 60 17 yves.raquin@ccas-grenoble.fr	Campement Esmonin
ADATE	5, pl. Ste Claire, 38000 Grenoble 04 76 44 46 52 adate@adate.org <u>Service Asile:</u> 10/12 place des Ecrins - 38600 Fontaine Tél: 04 57 13 50 21 logement@adate.org M. Jean-luc DIBISCIGLIE, Directeur jeanluc.dibisciglie@adate.fr Sibylle, animatrice (suit 6 familles à Arlequin) Rached SFAR 04.76.53.04.86 rached.sfar@adate.org	CADA PHU Appts Galerie Arlequin
ADOMA	Damien VENTURINO 04 37 43 43 19 - 06 28 58 68 36 Damien.VENTURINO@adoma.fr	CADA de Villefontaine et Pont-de-Cheruy et de l'ATSA de Seyssinet-Pariset - ADOMA
La Relève	8, rue de l'Octant, Echirolles 04 76 46 65 38	CADA HUDA

	<p>M. Alain BILA, Directeur lareleveda@wanadoo.fr</p> <p>M. Stephan PEYSSON, Président stephanpeysson@lareleve-isere.org</p>	PHU
AREPI	<p>M. CALUORI Pascal, Directeur</p> <p>M. BALLESTAS Jean-Yves, président arepi.direction@libertysurf.fr</p>	
ADOMA	<p>Mme Nathalie DOLBEAU nathalie.dolbeau@adoma.fr</p>	
SIAO	<p>M. Francis CESBRON f.cesbron@untoitpourtous.fr Mondane JACTAT 06 66 03 64 30</p>	Observatoire de l'hébergement (Rapport)
vsdi 115	Mondane JACTAT	
Relais Ozanam	<p>M. Jean. Marie THOMAS, président relaisozanam@wanadoo.fr</p> <p>M. Francis SILVENTE silvente.relaisozanam@orange.fr</p>	
Association Vinci	<p>Stéphane GEMMANI contact@vincicodex.com 06.10.27.24.64</p>	Maraudes
La Croix - Rouge	<p>Chantal SANTIN chsantin@orange.fr + Fabien pour un témoignage</p> <p>Marina QUERAD (remplaçante de Mme SANTIN) 06 65 74 32 23</p>	Maraudes
Médecins du Monde	<p>Angélique VERE angelique.ver@medecinsdumonde.net</p>	Maraudes
Un Toit pour Tous	<p>Yolande ENCINAS 04 76 22 66 05 y.encinas@untoitpourtous.org</p>	

	<p>Annick PIQUET (Alerte 38) ap.utpt2@wanadoo.fr a.piquet@untoitpourtous.org 04 76 22 18 21</p> <p>Alain NOUVELOT (Alerte 38) nouvelot.alain@orange.fr</p> <p>Réné BALLAIN rene.ballain@wanadoo.fr</p>	
Secours Catholique	<p>Marie-Noëlle ROUVIERE 06 43 83 74 26 isere@secours-catholique.org</p>	<p>Réseau St Paul La Rencontre</p>
Squats et campements	Tournée des lieux investis la nuit ou de façon plus continue	Stade des Alpes et alentours et Gare
Diaconat protestant		Réseau Isaïe
Informel, invisible		Copains, famille, compatriotes, location, marchands de sommeil
La Place	Centre d'hébergement et de stabilisation	
Point d'eau	<p>Jean-Luc PELISSIER, directeur pointdeau@wanadoo.fr</p>	
Le Fournil	<p>Nemat 06 23 96 26 95 M. Claude LIEN, président M. Joris SCHOTTE, directeur asso.le-fournil@wanadoo.fr</p>	
Le « Parlons-en »	<p>CCAS Vieux-Temple Edith de Collason 04 76 53 19 29 Les Arpenteurs</p>	<p>Espace de parole proposé par le Point Accueil Jeunes (PAJ), géré par l'AREPI Comptes-rendus en ligne</p>

Annexe 2 : Tableau des entretiens/visites

Date	Structure	Contact
4 décembre	ADATE	Romy : Rached SFAR
20 décembre	CADA de Villefontaine et Pont-de-Cheruy et de l'ATSA de Seyssinet-Pariset - ADOMA	Damien VENTURINO
	Secours catholique	Romy: Marie-Noëlle ROUVIERE
	CCAS	Romy : M. Clappier
12 février	Association Vinci	Stéphane GEMMANI
12 février	Maraude au Stade des Alpes	
14 février	Un Toit Pour Tous	Yolande Encinas
19 février	Maraude Croix Rouge	Marina QUERAD (remplaçante de Madame Santin)
20 février	SATIS	Yves RAQUIN
20 février	Secours Catholique	Marie-Noëlle ROUVIERE
25 février	Un toit pour tous	Alain NOUVELOT
7 mars	Médecins du Monde	Angélique VERE

Annexe 3: Entretien avec Damien VENTURINO (ADOMA) le 20 décembre 2013

Présents : M. VENTURINO, Nagath KARANI et Clémence SONET

Questions :

- Présentation (lieu, capacité d'accueil, conditions, socio, nombre d'employés et fonction..)
- Type d'hébergement
- Critères d'entrée pour les DA
- Comment les personnes sont orientées vers vous ?
- Accompagnement ?
- Partenariat/ relations avec les autres structures
- Sortie
- Coût et finance
- Evolution, tendance ?
- Recommandations / besoins ?
- Comparaison avec d'autres CADA

ADOMA – SONACOTRA, créé en 1947, pour héberger la population immigrée (d'abord algériens ensuite autres...). Dans les années 2000, ADOMA s'est lancé dans la demande d'asile : Premier opérateur national (11000). Dans l'Isère : 580 places (à confirmer). ADOMA gère un peu plus de la moitié. Il y a aussi les associations : -sauvegarde de l'enfance
-ADATE, gère des places CADA (hébergé dans des appartements)
-Places d'urgence (le 115 etc..) peuvent accueillir des demandeurs d'asile, mais ce ne sont pas des places CADA. On suit la procédure de la demande d'asile.

Les places CADA : A Seyssinet ce n'est pas un CADA. Il s'agit d'un Accueil Temporaire Service Asile : 80 places ; c'est différent avec les CADA, ATSA, créés il y a 34ans sur commande de l'Etat pour désengager les hôtels parisiens (coûte très cher etc...).

ATSA : reçoit des DA de Paris, Ile de France, sur 80 places, 24 pour le local. Le reste revient à ceux de paris. Leur demande est transférée. Contrairement aux autres CADA il y a un mélange des origines beaucoup plus important (Caucase, Albanie, Congo RDC...) alors qu'à Paris : tchéchènes, tibétains, nigériens, irakiens etc...donc beaucoup plus de statuts que de déboutés.

En plus de l'ATSA : depuis le 18 novembre 2013, il y a l'accueil d'urgence des DA (17 DA en plus, familles) là il n'y a que des albanais de Lyon (« histoire du pont de Lyon »)

AUDA : Accueil d'urgence qui a tendance à se pérenniser. Les personnes sont accueillies jusqu'à la fin de la procédure.

Centres de transit (un à Paris, un à Lyon) : Les primo arrivants sont orientés vers cette structure avant de partir dans un CADA. La pression est forte donc on crée différents sas d'hébergement. Dans les centres de transit, on y reste que quelques mois.

Ce sont bien des structures d'hébergement pour les DA, quel que soit l'appellation.

Avant : 25 euros par personne, aujourd'hui : 22-23euros par personne (ADOMA), il y a une perte de 10% des budgets.

Le prix de journée est supérieur au dispositif d'urgence qui est de 16,28euros. Cependant une allocation mensuelle de subsistance est versée en fonction de la composition des ménages (revenu minimum pour vivre).

Les allocations : que dans les CADA, mais dans les autres : Pôle emploi donne une allocation temporaire d'attente.

(A cause des restrictions budgétaires, 1 pers pour 15, postes supprimés etc...

AUDA, ATSA : taux d'encadrement 1 pers pour 20).

Les travailleurs sociaux : pas de recommandation officielle, normalement 50% de travailleurs sociaux mais pas uniquement ce type de travailleurs et pas 50% : -un éducateur, une animatrice, un juriste, un CUSF, des travailleurs sociaux

Mais aussi des gens qui ne sont pas dans le social. Parfois ils ont des parcours très atypiques.

Les missions restent les mêmes : -accueil hébergement

-accompagnement social

-scolarisation des enfants

-accompagnement à la sortie (statut ou pas)

-personnes statutaires ou pas : on peut les garder 6 mois après la décision.

-accompagnement vers la sortie, formation, emploi (très rare !) appartement etc...

[Isère 38 : dispositif, intégration des réfugiés. Co financement de l'Etat français avec les fonds européens. C'est une équipe pour accompagner vers l'emploi et vers le logement par des professionnels, mais pas assez de fonds et de personnels]

Les déboutés : pas 6 mois mais juste 1 mois ! Plus de droits etc... donc il y a une demande de régularisation. Très peu repartent dans leur pays d'origine donc ils font tout pour se régulariser. Ils sont orientés vers des associations pour les sans-papiers, parrainage etc... même si elles agissent en aval elles ont un rôle très important et font du lobbying auprès de la préfecture.

Ça fonctionne ! Souvent ils donnent des nouvelles et ont un emploi, un appart...

Les déboutés : pour l'hébergement, c'est de la débrouille ! (familles, solidarité <paroisse, solidarité logement etc...), hôtels...)

L'entrée dans la structure :

Tout demandeur d'asile peut se faire enregistrer dans la préfecture de son choix, même changer. Organisé par une plateforme, la Relève – domiciliation

-gestion des RDV pour la préfecture et en même temps prise d'empreintes etc...

-demande d'hébergement instruite

Tous les 15 jours a lieu une réunion de la CCC qui réunit la préfecture et l' OFI, CAS...CADA, tous les 15 jours, présentent les places disponibles.

Système de priorité ?

Famille d'abord. Les isolés sont souvent la dernière roue du carrosse. Il faut prioriser.

Très souvent des personnes ne trouvent pas d'hébergement pendant toute la durée de la procédure.

(Concernant l'accueil des DA) Dans l'Isère ils étaient les premiers, en 2013 l'Allemagne : sont passés premiers. Beaucoup restent sans hébergement, il n'y a pas de suivi de ces personnes, mais des associations comme l'ADA les soutiennent.

Avant il y avait beaucoup plus de chances d'obtenir un statut de réfugié en passant par un CADA (accompagnement etc...) ; Cela tend à s'équilibrer, selon les périodes, quand il y a un pic d'arrivée : chute du taux de reconnaissance, on veut couper le robinet, couper l'appel d'air. Très peu de statuts sont accordés (20% malgré le travail fournis).

OFFPRA : presque jamais, « les juges prennent des décisions qu'on ne comprend pas ».

En CADA les procédures prioritaires sont interdites.

Préfecture de l'Isère : mettent peu de gens en procédure prioritaire. Ils dissuadent les DA d'arriver dans l'Isère.

On parle souvent de « régionalisation de l'asile », élargir pour soulager le Rhône, en Isère on ferme !

L'hébergement comment ça se passe ? :

Seyssinet : chambres de 7m50, dans d'autres foyers il y a quelques studios de 15m².

ADOMA : une personne-une chambre. Respect par rapport au nombre, ce qui change ce sont les charges plus lourdes en termes de redevance.

Il y a 3 types de charges : -petite partie : les charges de la gestion courante (fournitures, matériels etc...)

-les salaires

-location immobilière (même si il s'agit de la même entreprise, l'exploitation qui gère le bâtiment demande des redevances à ADOMA, ils font payer les chambres.)

Une chambre pour une personne représente 50% du budget part dans les locations immobilières.

-paiement des interprètes

-transport

-hôtels

-budget animation (avant on pouvait payer des activités pour les enfants)

Seyssinet : poste gestion courante : RIEN, charges immobilières sont très importantes.

Les étudiants animent, les associations caritatives, les sociétés (cours de français par exemple).

Partenariat ?

Cela reste à l'initiative des équipes. Le monde de l'asile est très petit.

Ils arrivent à travailler, il peut y avoir une concurrence mais de bonnes relations en général. Les acteurs autour de l'asile très petit.

CORA : tous les opérateurs de Rhône Alpes se rencontrent tous les trimestres pour voir ce qui va et ce qui ne va pas.

CFDA : réunit les grands acteurs à Paris tous les 3-4 mois

Avis personnel :

Ce qui marche : ce qui est en place est plutôt bien. Les places sont occupées et bien occupées. Il n'y a pas trop de pression (c'est par rapport à la politique de la préfecture)

La structure : ATSA, AUDA : le fait d'avoir différentes nationalités avec des demandes d'asile variées, une plus grande tolérance. Travail dans une meilleure ambiance.

Par contre ! : Les chambres sont trop petites. Il y a un impact financier énorme

Ce qu'il faudrait : faire en sorte de pouvoir accorder un hébergement dédié à tous les demandeurs d'asile. L'Etat s'y retrouverait plus, plutôt que de payer une chambre d'hôtel à 60euros (il y a des raisons politiques).

Annexe 4: Entretien avec Stéphane GEMMANI (association Vinci) le 12 février 2014

Présents : M. GEMMANI, Déborah DEMORTIERE, Nagath KARANI, Marie-Claire MENTION

Lieu : Hôtel de Ville, de 14h à 15h30

Questions :

- Nombre, localisation et évolution des campements illicites/squats
 - Nombre de personnes recensées (demandeurs d'asiles si possible : avancée de la procédure de demande d'asile ?)
 - Conditions de vie dans les campements illicites/squats
 - Actions de Vinci
 - Coordination entre les associations : qui oriente vers ces lieux ? quelles autres associations viennent en aide ? Bonne entente avec ces associations ?
 - Relations avec la police ?
 - Problèmes actuels dans l'hébergement informel, une ouverture est-elle possible ?
-
- Constat de changement : les campements sont plus diffus qu'auparavant :
 - ◊ les problèmes étaient plus faciles à gérer avant, de part la concentration des lieux
 - ◊ quels types de problèmes ? Entre les communautés migrantes (racisme, xénophobie) mais aussi entre les migrants et la population locale.
 - Diffusion « naturelle » : les passeurs essaient d'éviter de recréer des schémas d'installation (par lieu, par communauté)
 - Les populations arrivant sur Grenoble peuvent être prises en sympathie par des populations ayant eu le même parcours qui les installent dans différents types de logements (ex : caravanes) ◊ problème : bien que leurs conditions de vie soient précaires, les familles se satisfont parfois de cette situation et ne cherche pas à en sortir en empruntant les moyens et dispositifs formels/légaux. ◊ tendance : installation sur le long terme (> 6 mois) et dans des logements mobiles (d'un logement et d'un lieu à l'autre)
 - Vinci estime faire 5500 à 10 000 interventions par ans (sur tout type de population)
 - ◊ Quantification de la population migrante impossible à savoir : Vinci de demande pas quels sont les statuts des gens car tâche ingérable pour la taille de l'association + n'a pas la fonction de « gendarme »
 - A ses début, Vinci a été pourvoyeur de campement et s'occupait de leur agencement : « Si l'on ne s'occupait pas de l'agencement, ça pouvait générer d'autres problèmes »
Exemple : prise de possession par des populations migrantes des Jardins de la Cité Jean Macé
 - ◊ pour éviter que le lieu ne se transforme en bidonville, agencement en camping à ciel ouvert (Vinci a acheté 300-400 tentes. L'association en distribue encore aujourd'hui de façon sporadique ; les tentes se transmettent de famille en famille)
 - ◊ Vinci a imposé son avis aux populations sur la gestion du matériel dans les camps (pour contenir l'apparition d'une « mafia » qui s'approprierait le matériel)

◇ souci d'éviter un grossissement des camps qui deviennent ingérable (éviter l'effet d'appel d'air) : Vinci a adopté une attitude directive et a dispatché les gens pour gérer la taille du camp.

- Vinci ne constate pas une tendance à la hausse du nombre d'individu vivant dans les campements (pas la même pression qu'il y a 3-4 ans ; cette pression plus faible put aussi être dûe à l'expérience des bénévoles et à une gestion plus pragmatique/ efficace)
- 60% des individus vivant dans les campements sont des enfants. Vinci ne contrôle pas les liens de filiations donc pas de données sur la composition des familles
- Le 115 a une fonction de relais entre les associations intervenantes : ils fait appel à ces associations en leur indiquant où et quand intervenir pour des urgences + organisation de la coordination entre les interventions
 - ◇ Vinci se plaint de ne pas avoir de retour général sur ce qui se met en place quand le 115 fait appel aux associations ou que les associations les contactent (notamment la coordination entre dispositifs de jour et de nuit)
- Autre fonction de Vinci : Vinci donne des conseils pour la sécurité dans les campements (ex : incendie) mais n'a pas de contrôle ni les moyens d'encadrer cette sécurité ◇ Complément des actions de prévention du CCAS
 - Vinci se plaint que le Conseil Général n'assure pas sa fonction d'encadrement ◇ différence discours – réalité
- Les interventions de Vinci sont adaptées aux situations et modérées selon les besoins pour ne pas créer des schémas de visites et donc pas « *d'accoutumance* » (citation). ◇ but = éviter que les regroupements forcissent et pouvoir diffuser les interventions plus largement (ne pas se concentrer uniquement sur des grands regroupements par manque de moyens).
- De plus, la police nationale, la police municipale et les pompiers font appel à Vinci pour modérer les problèmes dans les camps (interculturel)
Ex : 95% des fois où les pompiers font appel à Vinci, c'est pour sortir les gens des urgences une fois qu'ils ont été traités ou bien les acheminer entre services
- Vinci dénonce que les logements pérennes sont concentrés sur Grenoble et non pas diffusés sur l'agglomération : pour Vinci, les communes refusent de prendre leurs responsabilités.

Annexe 5: Entretien avec Yolande ENCINAS (Un toit pour tous) le 14 février 2014

Présents : Yolande ENCINAS, Déborah DEMORTIERE et Marie-Claire MENTION

Lieu : Un Toit Pour tous, à 11h

Questions :

- Nombre, localisation et évolution des campements illicites/squats
- Nombre de personnes recensées (demandeurs d'asiles si possible : avancée de la procédure de demande d'asile ?)
- Conditions de vie dans les campements illicites/squats
- pour Karine Gatelier : les données de l'Observatoire de l'hébergement sont-elles publiques ?

Dès le début de l'entretien, Mme ENCINAS nous a dit qu'ils avaient très peu de données chiffrées sur les logements informels

Analyse de l'offre

L'Observatoire de l'hébergement et du logement, en lien avec le SIAO, fait l'analyse de l'offre de l'hébergement

→ Evolution de l'hébergement à Grenoble

En 1998 : augmentation des demandeurs d'asile, les dispositifs locaux étaient gérés par la Relève donc c'était encadré mais, maintenant, il y a un débordement donc les DA se tournent vers les hébergements informels.

A contacter : Diaconat protestants ?

→ Rapport public, envoyé à l'Etat

Rapport du SIAO : Analyse de l'offre, de la demande et des parcours d'hébergement en Isère (Année 2012)

- peu d'infos sur les demandeurs d'asile
- rapport de l'année 2013 en cours, important : nombre de places en CADA restent le même, donc pérennité des logements est à évaluer

L'hébergement comprend les places en CADA et les places créées en situation d'urgence (plus ou moins pérennes).

Le mal-logement en Isère (2013-2014) p.69 : « les squats et campements comme ultime solution »

« Bien que les statistiques demeurent difficiles à établir concernant les personnes vivant à la rue, les acteurs de l'urgence, institutionnels ou associatifs, développent des connaissances sur les modes d'habitat précaires et les publics concernés. Un travail de recensement a permis d'identifier, au sein de l'agglomération grenobloise, une douzaine de squats et de terrains occupés illicitement à la fin du mois de janvier 2013. Ces squats ont pour particularité d'être de petite taille et de regrouper seulement des familles, voire des personnes isolées. Ils sont essentiellement occupés par des Roms de l'UE et des déboutés du droit d'asile.

A noter le nombre important d'enfant qui vivent dans ces squats, dans des conditions très précaires, notamment du point de vue de la santé et de l'hygiène. Le CCAS de Grenoble recense environ 500 personnes qui vivraient à la rue ou en abris de fortune. »

Analyse du besoin

Alertes 38 se charge d'évaluer le besoin

➔ Tableau sur l'hébergement en Isère (20.01.2014), ci-dessous

Contacts : Bernard Archer via Annick Piquet, Alain Nouvelot

Catégorie	Besoin	Dispositif pérenne Etat			Dispositif pérenne Complémentaire			Hiver 2012 (1)	Hiver 2013 (2)	Total hébergés	Hiver 2014 (offre)	Déficit (3)
		CADA (4)	Préf (5)	DDCS (6)	CGI hôtels (7)	CCAS hôtels (7)	MOUS (7)					
Rom Européen	734 (8)			12 (9)		104	47		100 (10)	263		471
Demandeur d'asile	1400 (11)	615	475	50 (12)	4 (13)					1144	22 Arepi 75 Relève	159
Droits minorés	1750 (14)	44	75	60 (15)	86	521		193 Relève	80 Arepi	1059	50 Arepi 137 Relève 45 CHRIS	459
Droits complets	450 (16)			50 (17)						50	15 Arepi 10 autre	375
TOTAL	4334	659	650	172	90	625	47	193	180	2516	354	1464

Légende

- (1) Dispositif hivernal 2012 maintenu
- (2) Dispositif hivernal 2013 maintenu
- (3) Déficit en hébergement pérenne et hivernal
- (4) CADA pour demandeur d'asile en procédure normale (ADATE, ATSEA, ADOMA)
Comprend 44 places occupées par des personnes avec droits minorés, et 40 places détachées au Rhône
- (5) Dispositif Pôle hébergement d'urgence (ADATE, La Relève)
- (6) Places attribuées par appel au 115
- (7) Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- (8) Etat fourni par ROM-action (décembre 2013)
- (9) CHRIS (OZANAM, Henri Tarze) et dispositif MILENA
- (10) Verlaine (AREPI-Etap)
- (11) Estimation tenant compte des 1144 places disponible, des 212 demandes en cours (La Relève) et de la cinquantaine de démarches en cours (RV préfecture)
- (12) Dispositif SILENE géré par AREPI
- (13) Une famille avec enfant de moins de 3 ans
- (14) Comprend les demandeurs d'asile en procédure prioritaire faisant un recours, les demandes de réexamen, les déboutés de l'asile, les personnes en situation irrégulière. Estimation faite en 2013 à partir de l'occupation des sites pérennes, de l'hébergement hivernal et grand froid, des recours en contact avec La Relève
- (15) Distinction difficile entre droits minorés et droits complets. A globaliser avec les 50 de droits complets
- (16) Estimation faite à partir des maraudes, Point d'eau et du SATIS. Comprend environ 60 femmes victimes de violence
- (17) Comprend 24 places occupées par des femmes victimes de violence

Autres

- Les DA bénéficient d'un dispositif spécial (CADA, préfecture ...) , le parcours est très fléché donc Un toit ou tous n'en accueille pas.
- Plateforme DAO : Plateforme qui aide les personnes à déposer des recours pour le droit au logement opposable mais peu de DA s'y présentent

Annexe 6: Compte-rendu des maraudes effectuées le 12 et le 19 février 2014

1. mercredi 12 février, avec des membres de l'ADA, de 19h30 à 20h30

Présents : Trois membres de l'ADA (Karine GATELIER, Olivier et Romy FREDERICK) un traducteur serbe et notre groupe Hébergement.

Nous avons décidé de faire une maraude aux alentours du Stade des Alpes car il y avait des rumeurs comme quoi des demandeurs d'asile y campaient. Nous y sommes allés dans le but de les connaître et de les orienter vers des structures si besoin. Nous avons donc prévu de leur demander leur provenance, leur situation familiale, l'avancée de leur procédure de demande d'asile, puis leur parcours (depuis quand sont-ils sur Grenoble, sont-ils en contact avec des personnes ?).

Cependant, nous n'avons pas croisé de demandeurs d'asile, seulement des bulgares dont les enfants étaient retournés au pays.

2. mercredi 19 février, avec le Samu Social de la Croix-rouge, entre 19h et 00h

Présents: Marina QUENARD, responsable départementale, 4 bénévoles (dont un responsable d'équipe et un chauffeur) et Clémence.

Après une préparation (rassemblement du matériel nécessaire - nourriture, boissons, couvertures, gants, écharpes, autres objets divers - équipement (manteaux de la Croix-Rouge), et briefing), l'équipe a pu partir à bord de l'unité mobile.

Nous avons récupéré des sandwiches invendus à la fermeture à 20h d'une boulangerie avec laquelle la Croix-Rouge est en partenariat, puis nous avons commencé la maraude.

Le chef d'équipe a reçu depuis la fin d'après-midi des appels du 115 indiquant des personnes à voir (qui appellent elles-mêmes ou signalées par des tiers). Durant la soirée, nous sommes allés voir des personnes que la Croix-Rouge voit régulièrement, celles signalées par le 115 (une famille albanaise avec 4 enfants avait été signalée au Parc Mistral mais nous ne l'avons pas trouvé) et celles qui se présentent spontanément au camion lorsque celui-ci est arrêté.

En fonction des besoins, l'équipe distribue des soupes chaudes, des cafés, des sacs de nourriture, des couvertures ou vêtements chauds. Ils passent essentiellement du temps à parler avec les personnes, identifier leurs besoins et les orienter si besoin.

Vers 23h30, nous sommes rentrés au local, avons déchargé le camion puis effectué un débriefing, en notant le bilan chiffré de la maraude mais également les impressions de l'équipe.

Nous n'avons rencontré aucun demandeur d'asile ce soir-là et je n'ai ainsi pas pu obtenir d'information précise en ce qui concerne notre enquête. J'ai toutefois pu avoir un aperçu du travail effectué par l'association auprès des personnes à la rue et la prise en charge de leurs besoins.

Annexe 7: Visite du campement Esmonin avec Yves RAQUIN (SATIS) le 20 février 2014

Présents : M. RAQUIN et sa stagiaire, ainsi que Déborah DEMORTIERE, Nagath KARANI et Marie-Claire MENTION

Lieu : Campement Esmonin, de 14h à 15h

Questions :

- Evolution du campement
- Nombre de personnes recensées (si demandeurs d'asiles: avancée de la procédure de demande d'asile ?)
- Conditions de vie dans le campement
- Degré d'engagement de l'Etat, de la Préfecture, du Conseil Général
- Coordination avec d'autres associations
- Changement possible ?

Origine du campement

Au tout début, 65 tentes (30 familles) se trouvaient à La Tronche.

Le campement ayant été démantelé, certaines familles ont rejoint le campement de la MC2, le long de la coulée verte, faisant exploser le nombre d'occupants.

Une décision de reloger a donc été prise et La Relève et l'ADATE se sont organisées pour fournir un hébergement dans du dur

1 campement a été installé à Alpes Expo et est essentiellement constitué de tentes/caravanes
Mi-octobre 2013: les dernières familles de la MC2 ont été prises en charge

Campement Esmonin

En parallèle, suite aux nombreuses plaintes liées aux campements, « il était temps d'arrêter les critiques » donc remise en cause du SATIS.

Il a trouvé un compromis avec la METRO : installer certaines familles sur une aire des gens du voyage, le campement Esmonin :

- Installation de grandes tentes (marabouts), palettes
- Parking, toilettes, douches
- Chauffage, eau chaude, 2 soufflants par marabout, 1 plaque électrique par tente

Les personnes sont en cours de procédure OFRA ou déboutées.

Il y a 8 ménages (+2 à l'extérieur qui sont en attente de rentrer)

Les enfants sont presque tous scolarisés

Gestion du campement

Normalement, l'Etat est censé gérer le campement mais CCAS/SATIS s'en occupe, en collaboration avec La Relève.

Pendant ce temps, la Préfecture laisse faire alors que ce campement ressemble plus à un logement informel.

Finalement, pour certains points, la METRO a donné la gestion à l'ADOMA, au lieu du SATIS (des frictions existent).

Coordination avec les autres associations

Le SATIS redirige vers LA Pass ou Médecins du Monde

Politique

Les associatifs reçoivent toujours beaucoup de critiques et pas forcément d'aide
Depuis que la gauche est au pouvoir, aucun commentaire/critique n'est possible

Budget hivernal

M. RAQUIN et les associatifs en général n'ont aucune information dessus.

Autant, sous M. SARKOZY, le dispositif hivernal durait de novembre à fin mars, grâce à la pression des associations, autant sous M. HOLLANDE, la fin de la gestion au thermomètre n'a pas été appliquée et il n'y a aucun droit à la critique.

Nos impressions

De visu, le campement est propre. Les occupants en prennent soin.

Cependant, nous sommes loin des logements formels dont ils devraient bénéficier.

Ainsi, derrière les sourires et les conversations que nous avons mené, leur colère/ désarroi se fait ressentir au bout de quelques minutes, ce qui est compréhensible

Annexe 8: Entretien avec Marie-Noëlle ROUVIERE (Secours Catholique) le 20 février 2014

Présents : Marie-Noëlle ROUVIERE, ainsi que Déborah DEMORTIERE, Nagath KARANI et Marie-Claire MENTION

Lieu : Secours Catholique, de 15h30 à 16h

Questions :

- Nombre, localisation et évolution des campements illicites/squats
- Nombre de personnes recensées (demandeurs d'asiles si possible : avancée de la procédure de demande d'asile ?)
- Coordination avec les autres associations, bonne entente ?
- Conditions de vie au sein du Foyer Verlaine

Données chiffrées

- Difficiles d'identifier tous les squats dans Grenoble : l'un des plus connus étant celui du Village Olympique hébergeant des demandeurs d'asile africains, car il a été médiatisé.
- Hébergement sauvage : on estime à 300/400 Roms, bulgares
- Certaines personnes ne passent pas d'appel au 115 car s'organisent entre eux et ne souhaitent pas entrer dans le dispositif
 - Autres logements informels : les églises évangéliques, mais aucune donnée relative

Circulaire Valls : 2 expulsions/relogements

- Fin novembre 2012 : dans le cadre du dispositif hivernal, expulsion du camp de Martin St Vinoux pour être relogé à Fontaine
- Août 2013 : Foyers Jules Vallès fermé donc relogement au Foyer Verlaine

Cela s'est également soldé par des OQTF donc, finalement, certaines personnes sont retournées au camp de St Martin d'Hères, qui avait été évacué en 2010

Bilan : rien a changé, donc les personnes se débrouillent

Domiciliation au Point d'eau : ce n'est pas une boîte postale normalement

Dispositif mobile : organisation du 115

Le Samu social du 115 disponible 24h/24

Mais d'autres associations participent au fonctionnement du 115 = dispositif mobile

- ➔ répartition du temps horaire entre le temps d'astreinte au téléphone (CCAS, Secours Catholique...) et les maraudes de jour (Médecins du Monde) et de nuit (Croix Rouge et association Vinci)
- ➔ Bonne entente globalement

Foyer Verlaine

Créé dans l'urgence donc pas adapté, équipe motivée mais très peu de moyens.

Certaines associations ne peuvent pas entrer dans le foyer donc cela alimente les rumeurs.

Les conditions sont insalubres mais pas au point que cela soit considéré comme un dysfonctionnement.

Le SIAO ne prend pas en compte le foyer comme hébergement ...

Il faut relativiser la situation à Grenoble

Par exemple : mieux qu'à Evry, où le Conseil Général ne donne aucune aide mensuelle, alors qu'à Grenoble cela peut varier entre 120€-180€/mois

Logique de l'Etat

Si on veut un meilleur hébergement, il faut compter sur moins d'hébergement

Ouverture

Association *Urgence Welcome* qui est présente dans d'autres villes comme Mulhouse et qui se mobilise pour venir en aide à des demandeurs d'asile se trouvant à la rue

Annexe 9: Entretien avec Alain NOUVELOT (Un toit pour tous) le 25 février 2014

Entretien téléphonique entre M. NOUVELOT et Marie-Claire MENTION à 17h

Questions :

- Tableau de l'hébergement en Isère du 20 janvier 2014 (Annexe 5) : comment est réalisée l'identification du besoin ?
- Conditions de vie du Foyer Verlaine

Buts de l'identification des besoins

- Direct : Identifier les besoins réels, à l'instant T
- Indirect : Etre crédible aux yeux des acteurs institutionnels (Etat, Préfecture, Mairie) quand des demandes sont déposées, afin d'améliorer l'offre d'hébergement

Identification

Calcul a minima car :

- difficile de bien identifier le nombre de DA qui sont hébergés (fluctuations)
- difficile de repérer et comptabiliser squats

Par conséquent, des enquêtes de terrain sont faites régulièrement

Mais il est difficile de trouver des chiffres sérieux, qui ne puissent pas être contestés par le préfet

Grenoble

- La situation est mieux qu'ailleurs. Par exemple, la fermeture des campements et squats s'est bien passé dans l'ensemble
- La Mairie a envie de trouver des solutions mais tous les acteurs se renvoient la balle/la responsabilité donc Alertes Isère cherche à se faire rencontrer tous les acteurs (Conseil Général, Préfecture, CCAS) en même temps pour qu'ait lieu une discussion constructive

Besoin actuel: la pérennisation des logements

Foyer Verlaine

Solution de secours, mise en place par la DDCF, et qui a été dépassée par les besoins

Problème : les droits minorés ne veulent pas y retourner, de peur d'être pris par la police. En effet, selon le préfet, si des personnes sont en situation irrégulière, il ne veut pas les reconnaître, malgré son devoir de les mettre à l'abri

Annexe 10: Entretien avec Angélique VERE (Médecins du Monde) le 7 mars 2014

Présents : Angélique VERE, Déborah DEMORTIERE et Nagath KARANI

Lieu : Médecins du Monde, à 11h

- Médecins de Monde effectue des maraudes auprès des populations vivant à la rue, dans les squats et campements.
- MDM attache une importance particulière au recueil de données sur les patients traités dans le centre de soin. Ce n'est pas le cas lors des interventions dans le cadre du dispositif mobile car la priorité est donnée aux soins et qu'il est difficile de demander des informations personnelles (ex : statuts) aux personnes rencontrées qui n'ont pas fait appel à MDM (MDM vient à eux). Les données sur les DA sont donc opaques.
- La santé est un besoin "secondaire" pour les DA : les premiers besoins à satisfaire sont la nourriture et l'hébergement.
- Etat des lieux à Grenoble : les lieux de squat et campements s'éloignent de plus en plus de la ville → les DA sont donc plus isolés des services et associations qui sont présents en centre-ville
- Depuis 2010 : les DA ont plus souvent tendance à se regrouper dans des campements sous tente. Cette date correspond à la levée des visas pour la circulation des Macédoniens suivie d'une importante entrée de migrants Macédonien en France.
- Les premiers regroupements remontent à 2009 (quartier Jean Macé, rue Stalingrad). Face au mal vécu des habitants du quartier, la quarantaine de personnes vivant dans le campement de Stalingrad ont été expulsées par la mairie puis relogée (ce ne serait plus le cas si la situation se présentait à l'heure actuelle).
- Reloger est une obligation de l'Etat. Cependant, la circulaire Valls n'est pas une loi : les municipalités ne sont pas obligées de reloger suite aux expulsions et elles n'ont pas forcément les moyens (installations à fournir) ou la volonté (problème de l'acceptation des DA par les populations locales) de le faire.
- Problématique des enfants DA : le Conseil Général est chargé de la protection de l'enfance mais pas des DA. Comment loger les familles de DA ? Parfois, les parents doivent choisir entre se séparer de leurs enfants (qui ont droit à un hébergement) ou rester avec eux à la rue. Ces expériences participent aux traumatismes des DA.
- Les regroupements sont souvent organisés par communautés.
Par exemple, le squat de Fontaine (démantelé en 2012) était composé d'hommes seuls Soudanais. Ils se sont bien intégrés au quartier, sans entrainer de rejet de la part de la population au point que les habitants ont fait circuler des pétitions contre leur expulsion.

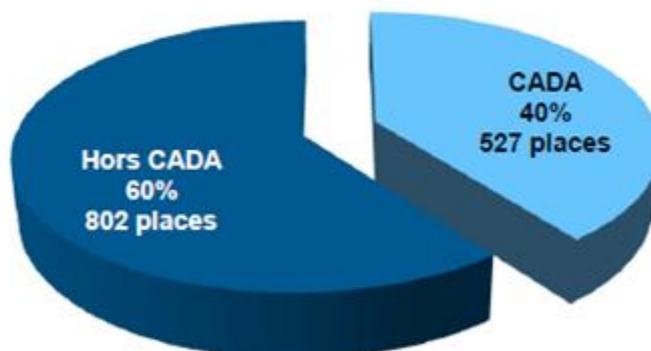
Plusieurs problèmes s'accumulent :

- la forte augmentation du nombre de DA sans augmentation des moyens pour traiter ses situations
- l'allongement des délais de procédure de demande d'asile
- les difficultés de réinsertion des déboutés dans leur pays d'origine (pas d'intervention à ce niveau-là)
 - les déboutés qui n'ont pas droit à l'hébergement et vivent à la rue dans possibilité d'en trouver un (pas de relais d'insertion possible)
 - les DA vivant en CADA et ayant obtenu le statut de réfugié : difficulté à avoir accès à des logements communs → renforce le manque de fluidité dans le placement en CADA / turnover faible

- La forte augmentation des DA (cf. contexte international de crise : Mali, Syrie, Côte d'Ivoire) et la régionalisation (effet de concentration des DA) ont eu pour impact une forte augmentation du travail des associations alors que les moyens disponibles n'ont pas augmenté.

Annexe 11: Etat des lieux quantitatif de l'offre d'hébergement en Isère

L'offre d'hébergement dédiée à la demande d'asile en Isère
(1 329 places)



Source: *Rapport d'observation du SIAO: Analyse de l'offre, de la demande et des parcours d'hébergement en Isère*, SIAO, Octobre 2013